

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU COMITE DIRECTEUR du 13 novembre 2024

De la séance du Comité Directeur du SMICTOM Nord Alsace qui a eu lieu le **13 novembre 2024** au siège du **SMICTOM Nord Alsace à 18 h.**

La convocation écrite à cette séance avec indication de l'ordre du jour a été transmise à chaque membre le 4 novembre 2024.

Assistaient à cette séance, sous la présidence de Monsieur Philippe GIRAUD, Président, Vice-Président de la communauté de communes de la Plaine du Rhin, Maire de Schaffhouse-près-Seltz,

Monsieur Claude PHILIPPS, Vice-Président, Conseiller communautaire de la communauté de communes de l'Outre-Forêt, Maire d'Oberroedern.

Monsieur Victor VOGT, Vice-Président, Conseiller communautaire de la communauté de communes du Pays de Niederbronn-les-Bains, Maire de Gundershoffen.

Monsieur Bernard CHARBAU, Vice-Président, Conseiller communautaire de la communauté de communes Sauer-Pechelbronn, adjoint au Maire de Lembach.

Monsieur Jean-Max TYBURN, Vice-Président, Vice-Président de la communauté de communes du Pays de Wissembourg, adjoint au Maire de Wissembourg.

Monsieur Jean-Luc BALL, Délégué, Vice-Président de la communauté de communes de la Plaine du Rhin, Maire de Seltz.

Monsieur Didier BRAUN, Délégué, Conseiller communautaire de la communauté de communes de l'Outre-Forêt, Maire de Hoffen.

Madame Anne GUILLIER, Déléguée, Vice-Présidente de la communauté de communes du Pays de Niederbronn-les-Bains, Maire de Niederbronn-les-Bains.

Monsieur Roger ISEL, Délégué, Président de la communauté de communes Sauer-Pechelbronn, Maire de Hegeneay.

Monsieur Guillaume PETER, Délégué, Vice-Président de la communauté de communes Sauer-Pechelbronn, Maire de Forstheim.

Monsieur René RICHERT, Délégué, Vice-Président de la communauté de communes du Pays de Wissembourg, Maire de Riedseltz.

Monsieur Hubert WALTER, Délégué, Vice-Président de la communauté de communes du Pays de Niederbronn-les-Bains, Maire de Reichshoffen.

Etaient absents excusés :

Monsieur Fabien JOERGER, Délégué, Conseiller communautaire de la communauté de communes de la Plaine du Rhin, Maire de Wintzenbach, avec procuration de vote à M. Ball.

Monsieur Serge KRAEMER, Délégué, Vice-Président de la communauté de communes de l'Outre-Forêt, Maire de Hatten, avec procuration de vote à M. Philipps.

Monsieur Serge STRAPPAZON, Délégué, Président de la communauté de communes du Pays de Wissembourg, Maire de Clebourg, avec procuration de vote à M. Tyburn.

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du Comité Directeur du 26 septembre 2024
2. Contribution 2025 des collectivités adhérentes
3. REOM 2025 pour les Communautés de Communes du Pays de Niederbronn-les-Bains et de la Plaine du Rhin
4. Tarifs 2025 – Biodéchets
5. Tarifs 2025 – Autres prestations
6. Déchèteries
 - 6.1 Tarifs 2025 - Déchèteries
 - 6.2 Informations accès 2024
7. Divers
 - Contentieux douanes
 - Déchèterie de Betschdorf
 - CODIR (DOB) – Jeudi 12 décembre à 18h00 à Altenstadt



1. Approbation du procès-verbal de la réunion du Comité Directeur du 26 septembre 2024

Aucune observation n'ayant été formulée, le procès-verbal de la séance du Comité Directeur du 26 septembre 2024 est adopté à l'unanimité.

Voix pour = 15

Voix contre = 0

2. Contribution 2025 des collectivités adhérentes

Le Président expose :

Sur les huit dernières années, l'inflation était de 16,3 % (au 31/12/2023), l'enveloppe globale des participations demandées aux communautés de communes a quant à elle augmenté de 4 % en 2023 et de 4 % en 2024.

La bonne gestion du budget 2024 devrait permettre au SMICTOM de terminer l'année sur un exercice excédentaire (cf. CODIR du 26/09/2024).

Pour mémoire, les estimations laissent présager un exercice excédentaire de l'ordre de 380 000 € pour ce qui concerne les principales dépenses d'investissement ainsi qu'un excédent de 580 000 € pour ce qui concerne les principales dépenses de fonctionnement.

Par ailleurs, les recettes de fonctionnement 2024 seront également confortables suite à l'acceptation d'une quantité importante de DAE pour un excédent de plus de 2,5 millions d'euros par rapport au budget prévisionnel.

Dans ce contexte, le Président propose de ne pas augmenter la contribution des communes et de repartir sur des participations similaires à celles demandées en 2024 soit :

	2022	2023	2024	Proposition 2025
CC Outre Forêt	1 569 559	1 632 341	1 697 635	1 697 635
CC Plaine du Rhin	1 924 520	2 001 501	2 081 561	2 081 561
CC Pays de Wissembourg	1 610 990	1 675 430	1 742 447	1 742 447
CC Pays de Niederbronn	2 280 677	2 371 904	2 466 780	2 466 780
CC Sauer Pechelbronn	1 679 979	1 747 178	1 817 065	1 817 065
	9 065 725	9 428 354	9 805 488	9 805 488

Il convient de prendre en compte que la possibilité de ne pas augmenter les participations provient exclusivement des recettes des DIB pour l'année 2024.

Par ailleurs, il convient également de prendre en compte qu'à terme, lorsque l'ISDND ne sera plus en exploitation, l'augmentation des contributions pourrait être conséquente si une légère augmentation n'est pas envisagée annuellement d'ici là.

M. Giraud indique qu'il peut paraître surprenant de ne pas augmenter les participations au regard des coûts de fonctionnement à venir mais les recettes DIB permettent d'absorber ces surcoûts.

M. Isel souhaiterait savoir la manière dont est établie la quote-part des communautés de communes de la Plaine du Rhin et du Pays de Niederbronn-les-Bains.

Les participations étaient initialement basées à hauteur de 88% sur la population de chaque tonnage et 12% sur le tonnage des ordures ménagères produites sur chaque territoire.

En fonction du montant correspondant aux communautés de communes de la Plaine du Rhin et du Pays de Niederbronn-les-Bains, une redevance est établie à l'instar de ce qui se fait sur les autres communautés de communes.

M. Giraud regrette qu'il n'y ait pas eu d'harmonisation de la redevance sur l'ensemble des cinq communautés de communes, ce qui selon lui aurait grandement facilité les choses.

Le Comité Directeur,

sur proposition du Président,

décide à l'unanimité :

- d'arrêter les participations des collectivités adhérentes pour un montant de 9 805 488 € réparties par communauté de communes selon la proposition ci-dessus.

Voix pour = 15

Voix contre = 0

3. REOM 2025 pour les communautés de communes du Pays de Niederbronn-les-Bains et de la Plaine du Rhin

Le Président expose :

Depuis le 1^{er} janvier 2024, le SMICTOM procède à la facturation des usagers des Communautés de Communes du Pays de Niederbronn-les-Bains et de la Plaine du Rhin dans le cadre de la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères (REOM) incitative harmonisée.

Dans le cadre d'une demande de participation à ces deux communautés de communes, le montant appelé serait respectivement de 2 466 780 € pour la communauté de communes du Pays de Niederbronn-les-Bains et de 2 081 561 € pour la communauté de communes de la Plaine du Rhin, soit un montant global de 4 548 341 €.

La composition de la redevance ne changera pas avec une part fixe au foyer et une part variable calculée en fonction du poids des ordures ménagères résiduelles.

La proposition des tarifs entrant dans le cadre de la REOM 2025 serait la suivante :

	Proposition de tarif 2025	Tarif 2024
Part fixe foyers	166 €/an	152 €/an
Part fixe collectivités	166 €/an	/
Part fixe professionnels	166 €/an	152 €/an
Part variable	0,42 €/kg	0,42 €/kg
Bac non restitué/ détérioré		
120L	35 €	35 €
240L	45 €	45 €
360L	70 €	70 €
660L	140 €	140 €
770L	160 €	160 €
Bac supplémentaire OM/ professionnels		
120L	20 €/an	20 €/an
240L	40 €/an	40 €/an
770L	110 €/an	110 €/an
Bac supplémentaire CS		
120L	20 €/an	20 €/an
240L	40 €/an	40 €/an
360L	60 €/an	60 €/an
770L	110 €/an	110 €/an
Verrou	40 €	40 €
Clé supplémentaire pour verrou	10 €	10 €
Collecte des OMR en C1	2400 €/an	2200 €/an
Collecte CS en C1	2400 €/an	2200 €/an
Composteurs	30 €	30 €
Composteurs suite formation	20 €	/

M. Giraud explique que le déficit de l'exercice 2024 pour le compte des Com Com de la Plaine du Rhin et du Pays de Niederbronn estimé à 200 000 € en partie dû à la baisse plus importante que prévu des ordures ménagères résiduelles (OMR).

M. Giraud explique la nécessité d'augmenter la part fixe et ne souhaite pas augmenter la part variable.

M. Tyburn évoque la tendance à la diminution des OMR dans le cas de mise en place de redevance à la pesée. Il indique que cette tendance est de 6 à 7 kg/an mais qu'elle est amplifiée par la mise en place de la collecte des emballages plastique et celle des biodéchets pour atteindre 20 kg/an.

Il précise que l'augmentation de la part fixe sur la communauté de communes du Pays de Wissembourg devrait être de 10 € par personne pour 2025.

Il indique l'importance de communiquer prochainement sur les coûts car les usagers ont été vertueux au-delà des prévisions mais que le volume des déchets n'a pas diminué de manière globale. Il précise également que le coût des biodéchets représente une partie importante du budget.

M. Giraud évoque le prochain Comité Directeur où il conviendra de communiquer sur les coûts.

M. Richert confirme une augmentation de la redevance sur sa communauté de communes avoisinant les 10%. Il est selon lui encore temps de rectifier le tir sur la communication en expliquant que la mise en place de la collecte

des biodéchets et des nouvelles consignes de tri a un coût et estime qu'il est encore temps de facturer les biodéchets autrement.

M. Giraud estime que les outils mis en place et proposés aux usagers pour la collecte des biodéchets sont très bons.

Pour M. Tyburn, il faut « vendre le service » et valoriser ce qui est fait, il indique que ce qui est gratuit n'a pas de valeur.

M. Giraud précise que le SMICTOM ne propose pas un service à la carte, il est global que les usagers ne l'utilisent que partiellement ou en totalité. Il regrette malheureusement que la communication ne puisse toucher au maximum que 30% des usagers selon lui.

Mme Guillier aimerait que les usagers comprennent que les biodéchets et la collecte sélective ont un coût et abonde dans le sens d'une communication à ce sujet.

M. Peter et le Président souhaiteraient que les élus soient le premier relais et le premier vecteur d'information. Pour M. Giraud il est important que la communication soit répétitive.

Arrivée de M. Vogt à 18h50.

Il sera prévu de communiquer sur les coûts et les chiffres clés du SMICTOM dans le cadre de l'envoi des factures mais également la parution du prochain journal du SMICTOM.

Le Président propose de passer la part fixe de la redevance de 152 à 166 € par foyer, soit une augmentation de 14 €.

Le Comité Directeur,

sur proposition du Président,

décide à l'unanimité :

- d'arrêter le montant de la REOM pour les communautés de communes du Pays de Niederbronn-les-Bains et de la Plaine du Rhin conformément à la grille tarifaire présentée ci-dessus.

Voix pour = 12

M. Giraud, M. Isel, M. Peter, M. Philipps, M. Charbau, M. Vogt, Mme Guillier, M. Tyburn, M. Strappazon, M. Joerger, M. Braun, M. Kraemer

Voix contre = 0

Abstention = 3

M. Ball, M. Richert, M. Walter

4. Tarifs 2025 - Biodéchets

Le Président expose :

La collecte des biodéchets est effective sur le territoire du SMICTOM Nord Alsace depuis le 1^{er} janvier 2024. La prestation en apport volontaire offerte aux usagers ne leur est pas facturée directement. Seul le réassort des sacs est facturé au même titre que le bioseau supplémentaire.

Les professionnels sont collectés en porte à porte dans le cadre d'une prestation tarifée.

Il est proposé de facturer systématiquement un vidage par mois pour les raisons suivantes :

- si le bac n'est pas vidé toutes les semaines, le lavage n'est pas efficace et le prestataire ne peut pas garantir la qualité de nettoyage

- pour des questions d'hygiène, de protection des agents contre les risques biologiques et bactériologiques
- pour réduire le nombre de bacs surchargés qui cassent ou tombent dans la trémie
- certains professionnels utilisent les abri-bacs pour se débarrasser gratuitement de leurs déchets d'activité

M. Giraud se dit satisfait du système mis en place. Les débuts ont pu être chaotiques mais des réajustements réalisés et à venir ont permis de proposer un système efficace aux usagers.

Il souhaite la mise en place d'un système commun à tout le territoire pour le réassort des sacs et évoque l'étude d'un distributeur de sacs qui pourrait être mis en place devant les principales déchèteries.

M. Braun fait clairement part de son opposition aux distributeurs de sacs.

M. Iseï propose que ce soit les gardiens qui distribuent les sacs.

M. Tyburn explique que cette opération paraît délicate à confier aux agents de déchèteries, notamment pour des raisons de stockage et d'humidité.

M. Charbau se dit opposé à confier cette tâche aux agents car il s'avère nécessaire que ces derniers se concentrent sur leur mission de base.

M. Walter propose de poursuivre les opérations de réassorts comme réalisé actuellement.

M. Giraud indique que ces opérations monopolisent 4 agents par opération et qu'il apparaît compliqué de les multiplier sans parler de la logistique puisque le stock principal se trouve à Wissembourg.

Le Comité Directeur,

sur proposition du Président,

décide à l'unanimité :

- d'appliquer dans le cadre de la gestion des biodéchets les tarifs tels qu'indiqués ci-dessous pour l'année 2025 :

Particuliers		
Réassort sac	3€ les 50	Refacturation aux CC Wissembourg, Sauer Pechelbronn et Outre Forêt
Réassort sac	5€ les 100	
Bioseau suite perte ou casse	5€	

Professionnels		
	Proposition tarifs 2025	Tarifs 2024
Part fixe (comprenant 12 vidages)	408 €/an	120 €/an
Part fixe majorée (comprenant 12 vidages)	408 €/an	/
Vidage de bac*	22€/vidage	20 €/vidage
Location bac 240L	36 €/an	36 €/an
Location bac 120L	24 €/an	/
Bac non restitué/ détérioré		
120L	40 €	/
240L	50 €	45 €
Pénalité non-conformité/ bac mal trié	60 €/bac	60 €/bac
Verrou	40 €	/
Clé supplémentaire pour verrou	10 €	/

*pour des questions d'hygiène, de protection des agents contre les risques biologiques et bactériologiques ainsi que de casse du bac, il est proposé de facturer un vidage minimum par mois

Voix pour = 15

Voix contre = 0

5. Tarifs 2025 – Autres prestations

Le Président expose :

Le SMICTOM Nord Alsace collecte certains gros producteurs qui ne se trouvent pas sur le territoire des communautés de communes du Pays de Niederbronn-les-Bains et de la Plaine du Rhin (suite appel d'offres, consultation ou négociation). Ces producteurs sont tout de même facturés sur la base du tarif de la REOM appliquée sur ces deux communautés de communes (seule possibilité de réponse aux appels d'offres).

Il convient de valider par délibération l'application de ces tarifs afin que le SMICTOM puisse recouvrer les montants facturés et répondre à d'éventuels autres appels d'offres.

Le Comité Directeur,

sur proposition du Président,

décide à l'unanimité :

- d'appliquer dans le cadre de la collecte des déchets ménagers sur les territoires hors périmètre des communautés de communes du Pays de Niederbronn-les-Bains et de la Plaine du Rhin les tarifs tels que définis dans la grille tarifaire du point N°3 lors de conventionnement ou d'appels d'offres concernant les gros producteurs de déchets.

Voix pour = 15

Voix contre = 0

6. Déchèteries

6.1 Tarifs 2025 - Déchèteries

Le Président expose :

Dans le cadre du contrôle d'accès en déchèteries, il conviendra de définir les tarifs applicables pour l'année 2025.

Le Comité Directeur,

sur proposition du Président,

décide à l'unanimité :

- d'appliquer les tarifs tels qu'indiqués ci-dessous pour l'année 2025 :

Particuliers :

- Pas de facturation en-dessous du seuil de 20 entrées
- Passage supplémentaire de 21 à 30 entrées = 5 €
- Passage supplémentaire dès la 31^{ème} entrée = 50 €

La facturation étant faite aux communautés de communes Sauer Pechelbronn, de l'Outre Forêt et du Pays de Wissembourg une fois par an, charge à elles de répercuter ce montant dans le cadre de leur redevance.

Pour les communautés de communes du Pays de Niederbronn-les-Bains et de la Plaine du Rhin, cette facturation est intégrée dans la REOM facturée par le SMICTOM aux usagers concernés.

- Réédition d'un badge (suite perte, détérioration...) = 10 €

La facturation étant faite aux communautés de communes Sauer Pechelbronn, de l'Outre Forêt et du Pays de Wissembourg deux fois par an, charge à elles de répercuter ce montant dans le cadre de leur redevance.

Pour les communautés de communes du Pays de Niederbronn-les-Bains et de la Plaine du Rhin, cette facturation est intégrée dans la REOM facturée par le SMICTOM aux usagers concernés.

- Non restitution du badge = 10 €

La facturation étant faite aux communautés de communes Sauer Pechelbronn, de l'Outre Forêt et du Pays de Wissembourg une fois par an, charge à elles de répercuter ce montant dans le cadre de leur redevance.

Pour les communautés de communes du Pays de Niederbronn-les-Bains et de la Plaine du Rhin, cette facturation est intégrée dans la REOM facturée par le SMICTOM aux usagers concernés.

Professionnels :

- Part fixe = 40 €/an
- Badge supplémentaire = 10 € (suite perte, détérioration)
- Part variable (fonction de la nature et poids ou volume des déchets déposés) :

Nature des déchets	Tarif /m ³
Papier/ Carton	5 €
Métaux/ Batteries	0 €
Huisseries	10 €
Gravats	30 €
Plâtre	150 €
Tout venant	100 €
Déchets verts	12 €
Bois	25 €
Verre	5 €
D3E	0 €
Huiles végétales	0 €
Huiles minérales	100 €
Toxiques	1400 €* *facturation minimum de 5L pour les toxiques
Mobilier	0 €

Nature des déchets	Tarif /unité
Bouteilles de gaz	10 €
Extincteurs	25 €

Voix pour = 15
Voix contre = 0

6.2 Informations accès 2024

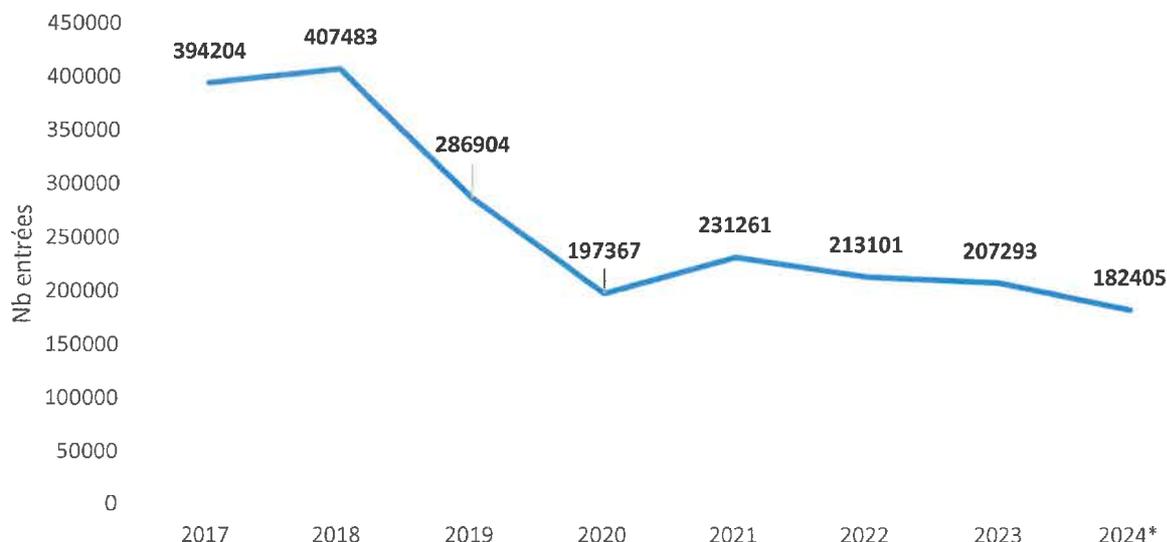
Le contrôle d'accès en déchèteries est en place depuis le mois de mai 2019.

Fréquentation des déchèteries :

Année	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024*
Nb entrées	394 204	407 483	286 904	197 367	231 261	213 101	207 293	182 405*

* au
16/10/2024

Fréquentation des déchèteries



Le contrôle d'accès en déchèteries est en place depuis le mois de mai 2019.

En 2024 (au 16/10/2024), 32 147 foyers différents (sur 44 747 foyers répertoriés au total) ont utilisé leur badge au moins une fois (ils étaient 29 144 en 2019, 32 626 en 2020, 33 077 en 2021 et 32 588 en 2022 et 32 522 en 2023) soit un taux d'utilisation de 72,23 % (27,77 % des usagers n'ont jamais utilisé leur badge)

Année	Nb utilisateurs des déchèteries	Nb usagers différents > 20 entrées	Nb usagers différents > 25 entrées	Nb usagers différents > 30 entrées
2019	29 144	330	140	63
2020	32 626	273	60	26
2021	33 077	438	84	25
2022	32 588	234	58	29
2023	32 522	206	50	28
2024*	32 147	122	24	8

* au 18/10/2024

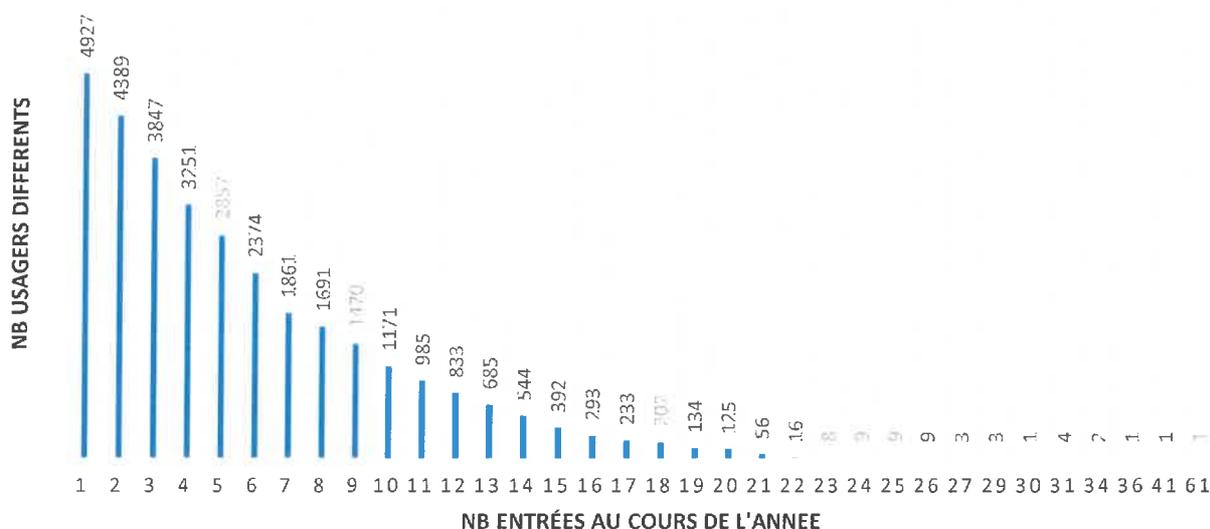
Extrapolation sur une année entière

2024	36739	139	27	9
------	-------	-----	----	---

Au 18/10/2024 :

- 70,69 % des usagers sont allés 5 fois ou moins en déchèterie
- 89,83 % des usagers sont allés 10 fois ou moins en déchèterie
- 97,52 % des usagers sont allés 15 fois ou moins en déchèterie
- 99,72 % des usagers sont allés 20 fois ou moins en déchèterie
- La moyenne est de 4,08 entrées/an/foyer (4,26 entrées en 2023)

ENTRÉES DÉCHÈTERIES 2024



7. Divers

- Contentieux douanes

M. Giraud informe de sa rencontre avec le service des douanes afin de leur soumettre une proposition de transaction sur le montant de 908 778 € demandé. Il informe que sans retour de leur part au 27/11 le SMICTOM saisira le tribunal judiciaire.

- Déchèterie de Betschdorf

En date du 12 septembre, la commission d'appel d'offres a attribué les différents lots relatifs à la création de la déchèterie de Betschdorf. Les travaux devraient débuter au printemps 2025 par l'aménagement du terrain.

- CODIR (DOB) – Jeudi 12 décembre à 18h00 à Altenstadt

Aucun point particulier n'étant soulevé, le Président lève la séance à 20h00.

Le Président du SMICTOM Nord Alsace,
Philippe GIRAUD



Le secrétaire de séance,
Michael GRUNY